

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Gabriel Barrillier, Françoise Schenk-Gottret, Michèle Ducret, Michel Ducret, Jacques Follonier, Hugues Hiltbold, Frédéric Hohl, Jean-Marc Odier, Louis Serex, Marie-Françoise de Tassigny, Eric Ischi, Olivier Wasmer, Philippe Guénat, Eric Bertinat, Yves Nidegger, Loly Bolay, Michel Forni, Guy Mettan, Véronique Purro, Henry Rappaz, Béatrice Hirsch Aellen, Alain Etienne, Roger Golay, Eric Stauffer, Maurice Clairet, Sébastien Brunny, Thierry Cerutti, André Reymond, Pierre Weiss, Laurence Fehlmann Rielle, Alain Charbonnier, René Stalder, Marcel Borloz, Edouard Cuendet, Ariane Reverdin, Jean-Michel Gros, Christian Luscher, René Desbaillets, Francis Walpen, Christophe Berdat, Fabienne Gautier, Christophe Aumeunier, Alain Meylan, Ivan Slatkine, Daniel Zaugg, Emilie Flamand, Brigitte Schneider-Bidaux, Ariane Wisard-Blum, Sylvia Leuenberger, Michèle Künzler, Pierre Losio, Catherine Baud, Jean Rossiaud, Damien Sidler, Anne Mahrer, Christian Bavarel et Esther Alder

Date de dépôt: 12 juin 2007

Proposition de résolution

relative à la participation du Grand Conseil à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les travaux préparatoires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont sur le point d'aboutir ;
- la nécessité d'associer le Grand Conseil à ce projet déterminant pour l'avenir du Canton de Genève et de la région ;
- la nécessité d'asseoir la légitimité de ce projet ;

- les délais impératifs impartis par la Confédération pour la reddition du projet, fixés au 31 décembre 2007 ;

invite le Conseil d'Etat

à lui soumettre dans des délais raisonnables, mais avant la fin de l'année 2007 correspondant à la reddition à la Confédération du projet d'agglomération, le projet d'agglomération tel qu'il ressortira de la procédure de consultation des acteurs concernés du canton de Genève, afin qu'il puisse l'approuver ou, au moins, en prendre acte.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois constitue le fondement de l'avenir de la région à moyen terme.

L'agglomération franco-valdo-genevoise est la deuxième agglomération de Suisse après Zürich, et la cinquième au niveau européen en ce qui concerne sa densité et son évolution démographique. En outre, elle est la deuxième agglomération de la région Rhône-Alpes après Lyon.

L'élaboration de ce projet relève, tant du côté français que suisse, d'une stratégie de développement des régions au niveau national. Pour être reconnu par la Confédération, le projet doit lui être soumis dans un délai imparti qui échoit le 31 décembre 2007 et doit contenir des propositions dans huit domaines spécifiques, à savoir : l'urbanisme, la mobilité, le logement, l'économie, l'environnement, la santé, la formation et enfin la culture.

Les infrastructures nécessaires en matière d'urbanisation et de mobilité sont susceptibles d'être subventionnées en partie par la Confédération via le fonds fédéral d'infrastructures.

Ces deux thématiques sont particulièrement importantes pour maîtriser le développement de la région sur une base durable.

Dans cette perspective, le soutien de la Confédération est indispensable, car les collectivités locales ne pourront pas supporter à elles seules toutes les charges que cela implique.

Les chances de convaincre la Confédération d'accorder son aide sont fonction de l'engagement déterminé des élus cantonaux et de l'engagement de la société civile.

Le Conseil d'Etat a régulièrement associé les membres du Grand Conseil à des séances d'information et de consultation. Toutefois le Grand Conseil n'a jamais été formellement impliqué dans ce processus, ce qui aboutit à un certain déficit démocratique et un défaut de légitimité du projet.

Or ce projet va engager notre canton au minimum pour une génération. Dans l'optique du développement durable il nous paraît indispensable que le Grand Conseil puisse donner son avis sur un projet fondamental pour l'avenir de notre Canton.

C'est pourquoi nous suggérons au Conseil d'Etat d'utiliser la séance prévue le 4 septembre 2007 à cet effet.